



Vos réf.:
Nos réf.: rch/ern/tph/10-06
Votre corresp.: Ricardo Cherenti
081 24 06 59
ricardo.cherenti@uvcw.be
Annexe(s):

A l'attention

- **des Ministres du Gouvernement wallon**
- **des Présidents de parti**
- **des Présidents de groupe au Parlement wallon**
- **de la Ministre fédérale de l'Emploi**
- **de la Ministre fédérale des Affaires sociales**
- **du Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté**

Namur, le 26 février 2010

Madame, Monsieur le Ministre,
Madame, Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Concerne: le travail du Service Insertion professionnelle au nom de l'ensemble des CPAS wallons

Le Comité directeur de ce vendredi 12 février 2010 a pris connaissance avec stupéfaction de la décision du Ministre de l'Emploi, André Antoine, de supprimer le subventionnement dont bénéficiait le Service Insertion professionnelle de la Fédération des CPAS.

Ce subside spécifique avait pour objectif de permettre une représentation des CPAS dans diverses réunions (dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle, convention-cadre Forem-CPAS, maison de l'emploi, mission régionale pour l'emploi, etc.), une coordination de leur action et un suivi quotidien. Cette présence de la Fédération dans ces différentes instances permettait une analyse des possibilités d'insertion pour les CPAS et une sensibilisation à des partenariats porteurs. Par ce biais, les CPAS ont toujours été des institutions dynamiques dans leur mission légale d'insertion, et la radioscopie des politiques d'insertion en atteste.

Le Comité directeur a souligné également l'intérêt et l'impact des études du service subsidié et qui se font au profit de l'ensemble des centres et leur permettent une meilleure connaissance de leur secteur. L'étonnement du Comité est d'autant plus grand que les ministres successifs ont toujours souligné et valorisé la qualité du travail effectué au profit de l'ensemble des CPAS wallons.

Le Comité directeur, en outre, constate la parfaite adéquation du travail effectué par le Service insertion avec les orientations de la Déclaration de Politique Régionale 2009-2014 qui, dans son axe 2.3., vise à insérer sur le marché de l'emploi les personnes les plus éloignées du marché, et son axe 2.4. à, plus spécifiquement, accompagner les bénéficiaires du revenu d'intégration. Les CPAS ont donc besoin de ce travail élémentaire et de cette représentation dans différentes instances.

Si le Ministre André Antoine confirme sa décision, la Fédération devra cesser immédiatement sa participation aux différentes réunions (ce qui, pour certaines, remet en cause leur existence):

dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle, maison de l'emploi, comité des missions régionales, convention-cadre Forem-CPAS et autres réunions afférentes).

Dès lors, le Comité directeur dénonce l'arrêt de la subvention et demande au Gouvernement d'intervenir pour régler cette situation catastrophique pour l'ensemble des CPAS wallons.

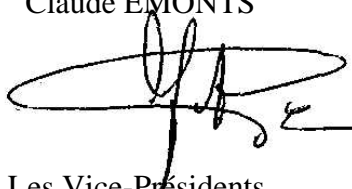
Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Ministre, Madame, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, nos salutations distinguées.



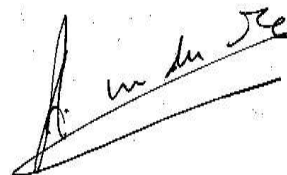
Philippe DEFEYT



Le Président,
Claude EMONTS



Les Vice-Présidents,
Jean-Marie SEVERIN



Anne VAN DER ELST